

JEAN-MARIE SERMIER

DEPUTÉ DU JURA
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Madame Anne CHALONS
Présidente de la FNA POG

« Le Vauban 2 »
3 bis, rue Marcel Aimé

39100 DOLE

Objet :
Mes ref :
Vos ref :

Date, le 5 septembre 2019

Madame la Présidente,

Chère Anne,

J'ai bien reçu votre lettre du 20 août par laquelle vous attirez mon attention sur la situation des pupilles de la Nation.

Vous avez raison de continuer inlassablement à vous battre pour celles et ceux qui ont eu l'immense douleur de perdre un parent durant la guerre ou en opération extérieure.

Comme vous le savez, je fais partie des parlementaires qui partagent votre combat et qui, par exemple par le biais de questions écrites et de propositions de loi, interpellent les Gouvernements successifs sur la nécessité d'une plus grande reconnaissance.

Les décrets du 13 Juillet 2000 et du 27 Juillet 2004 concernent les victimes des persécutions antisémites et de la barbarie nazie, qui revêtent un caractère éminemment atroce avec l'horreur de la déportation et des camps.

Pour autant, il est tout à fait légitime de vouloir élargir le droit aux pupilles de la Nation et orphelins de tous les conflits ayant ensanglanté la France.

Je continuerai à travailler en ce sens, en lien avec les associations et le monde combattant.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les meilleures.

amitie

Jean-Marie SERMIER

